

REGLEMENT CHALLENGE DE LA MONTAGNE 2023**ASA DAUPHINOISE****Challenge Pierre VIAN**

Article 1 : L'ASA Dauphinoise organise un challenge de la Montagne ouvert à tous les pilotes licenciés à l'ASA Dauphinoise pour l'année 2023. Tout licencié qui souhaite participer à ce challenge (Courses de côte nationales et régionales) **DEVRA IMPERATIVEMENT S'INSCRIRE auprès de l'ASA par mail (contact@asadauphinoise.com) ou par courrier postal. La fiche d'inscription est disponible sur le site de l'ASA : www.asadauphinoise.com**

L'inscription est gratuite et peut se faire à n'importe quel moment de la saison (en fonction du calendrier de chaque pilote).

Article 2 . Les 7 meilleurs résultats obtenus sur les courses de côte régionales ou nationales organisées sur le territoire français seront retenus et comptabilisés en tenant compte **du classement des Classés par CLASSES de Voitures, avec bonification par rapport aux nombres de classés dans chaque classe.**

Les résultats obtenus pour les courses de côte organisées par l'ASAD (Saint SAVIN et CHAMROUSSE) compteront « double » (coefficient 2 : classement ASAD et bonus) .

Article 3 : ATTRIBUTION des POINTS :

D'après le Classement des classés dans la classe :

Classement	Points
1er	18 pts
2ème	15 pts
3ème	12 pts
4ème	10 pts
5ème	8 pts
6ème	6 pts
7ème	4 pts
8ème	3 pts
9ème	2 pts
10ème	1 pt

Un bonus en fonction du nombre de classés dans la classe sera distribué :

Nombre de Classés dans la classe	BONUS
Moins de 3 partants	-
De 3 à 7 partants	+ 3 pts
De 8 à 12 partants	+ 5 pts
+ de 12 partants	+ 7 pts



Le pilote ayant obtenu le plus de points sera déclaré vainqueur du Challenge Montagne de l'ASA Dauphinoise.

Le Meilleur Jeune (moins de 25 ans au 1^{ER} Janvier 2024) et la Première Féminine seront récompensés.

Article 4 : Tous les pilotes régulièrement inscrits au challenge devront sous leur responsabilité, **Transmettre régulièrement (avec photocopie du classement des classés par classe) les résultats obtenus lors des épreuves auxquelles ils auront participé.**

Résultats à transmettre à Jean Claude RABATEL ou par courrier à l'adresse suivante avant le 30/11/2023 au plus tard (aucun résultat ne sera pris en compte après cette date) :
ASA Dauphinoise , 7 Rue de l'Industrie Maison des Sports 38320 EYBENS
Ou par mail (jeanclaude.rabatel@sfr.fr ou contact@asadauphinoise.com)

Article 5 : REMISE des PRIX

Elle aura lieu au cours d'une soirée organisée par l'ASAD le jour de l'assemblée générale. Tout pilote inscrit au challenge qui n'assisterait pas à cette remise des prix sans motif valable verrait ses récompenses (prix et coupes) acquis à l'ASAD, sans aucun recours possible.

